

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 69 (1977)
Heft: 4

Artikel: Le syndicalisme et les valeurs spirituelles
Autor: Neuhaus, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385870>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le syndicalisme et les valeurs spirituelles

par Jean Neuhaus, Berne

1. LE SYNDICALISME

Le syndicalisme suisse a plus d'un siècle d'existence. Il est né de la misère des hommes, qui a pris une forme particulière avec l'apparition du capitalisme libéral. Après de nombreux tâtonnements, d'adhésions plus ou moins déclarées à diverses doctrines abandonnées plus tard à la suite d'expériences décevantes, il se place aujourd'hui sur un terrain très réaliste. Son but est de conquérir pour tous les salariés une situation matérielle décente, ainsi que le respect incontesté de leur dignité, alors que son moyen est d'unir dans chaque profession la majorité des travailleurs, afin que, présentant collectivement leurs revendications, ils ne puissent plus être opposés les uns aux autres et que la concurrence ne joue plus à leur détriment.

Les instruments du syndicalisme suisse sont d'une part, le contrat collectif, qui se substituent aux contrats individuels, d'autre part, l'appareil législatif communal, cantonal et fédéral qui couronne les expériences faites au moyen des conventions de droit privé et colmate les brèches que peut laisser le régime conventionnel. Comme le relève Reymond-Sauvain¹, le syndicalisme ne peut être l'œuvre d'une minorité de penseurs, si audacieux et bien intentionnés qu'ils puissent être: il est nécessairement un mouvement de masses. Les réalisations du syndicalisme peuvent amener à conclure que ce mouvement est terriblement terre à terre, qu'il tend à établir un nouvel ordre social sans trop se préoccuper des besoins intellectuels, moraux et spirituels de ceux qui devraient en bénéficier.

En réalité, lorsque le syndicalisme lutte pour élever le niveau de vie des salariés, il s'efforce de construire une base sur laquelle chacun d'eux puisse édifier une personnalité riche et harmonieuse. On peut dire sans exagération qu'il vise aussi à favoriser l'établissement d'une société humaine au sein de laquelle les rapports entre les hommes s'inspirent d'une véritable fraternité.

C'est certainement avec angoisse que le mouvement syndical verrait ses membres ne rechercher que les satisfactions matérielles immédiates et se laisser uniquement dominer par leurs intérêts personnels, sans se soucier de ceux des autres hommes ni du bien de la collectivité prise dans son ensemble. Il serait désespéré de constater que tant d'efforts n'aboutissent qu'à un si pauvre résultat et

¹ Reymond-Sauvain P., Christianisme et syndicalisme, Revue syndicale suisse, n° 2, février 1958, p. 44.

l'on pourrait craindre que le syndicalisme lui-même ne s'effondre, n'étant plus porté par la valeur morale et spirituelle de ses adhérents.

Protéger le syndicalisme contre les divisions

Aussi, l'attachement des membres du mouvement aux valeurs immatérielles en acquière une importance décisive. A ce sujet, les solutions qu'on peut admettre sont fort diverses et parfois de nature à se contredire les unes les autres. En effet, comme ces valeurs reposent sur des sentiments qui émanent du plus profond de notre être, nous sommes poussés à leur attribuer une valeur inestimable, à les défendre avec énergie, à risquer ainsi de nous dresser les uns contre les autres, afin de leur assurer une plus grande propagation. Il en découle qu'il devient nécessaire de protéger les organisations syndicales contre les divisions qui pourraient résulter du fait que leurs membres adoptent des conceptions différentes du sens de la vie.

Ainsi, semble-t-il préférable que ceux qui se réclament d'une confession religieuse, protestante ou catholique, comme aussi ceux qui préconisent l'athéisme, doivent renoncer à se servir de leur mouvement pour y faire du prosélytisme. S'il s'agit de chrétiens, ils seront fidèles en cela à ce que Jésus recommandait à ses disciples: «*C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez*». En définitive, pour faire valoir sa religion, chacun dispose d'un excellent moyen: c'est de se montrer plus droit, plus scrupuleux, plus disposé aux sacrifices. Nous ne devons pas pour autant dissimuler ce qui nous fait vivre, feindre de n'attribuer qu'une importance minime aux valeurs spirituelles placées à la base de notre existence, mais nous devons nous exercer à être tolérants, à admettre sans irritation que d'autres, en toute bonne foi, ne partagent pas nos convictions.

2. SYNDICALISME ET CHRISTIANISME

Généralement, en présence de revers, l'homme s'interroge sur la signification de son existence. Pour un très grand nombre, c'est la religion qui leur apporte une réponse. Son action s'en trouve vivifiée. S'il est syndiqué, son mouvement bénéficie largement de ces prises de position. A titre d'exemples, citons la vigueur et l'élévation morale, au début du siècle, du mouvement ouvrier neuchâtelois, dues essentiellement à l'influence qu'avaient exercée sur certains militants l'Union chrétienne de jeunes gens de La Chaux-de-Fonds, en particulier le pasteur Pettavel; citons l'action de la «Classe» de Lausanne, inspirée par le groupe des socialistes-chrétiens; citons encore la vitalité du christianisme social d'avant-guerre et l'empreinte laissée par les équipes sociales de Robert Garric chez notre voisine la France.

Il est de fait que la puissance incomparable de la religion chrétienne – d'observance catholique, protestante ou orthodoxe – pour inspirer les hommes dans leur vie morale et spirituelle repose sur des concepts absolus d'une très haute portée. Toutefois, la majorité des chrétiens considère ces prescriptions comme un idéal vers lequel il faut tendre, et admet dans la pratique une multitude de compromis considérés comme inévitables. Le gros danger, ce n'est pas tant le compromis lui-même que le refus de l'avouer, c'est la tentation de chercher par des raisonnements spéciaux à prouver contre toute évidence qu'il ne s'agit pas d'un compromis.

Refus de la lutte

Trop souvent, au cours du siècle dernier en particulier, on a cru dans l'absolu, alors qu'on restait dans la pratique du relatif. L'efficacité du christianisme s'en est trouvée diminuée. Certains chrétiens ont affirmé qu'il était en opposition avec le syndicalisme: mais alors que dans la plupart des actes de leur vie, ils admettaient fort bien de faire sans cesse des accroc à la morale évangélique, dès qu'il s'agissait des luttes entreprises par les syndicalistes pour arracher au patronat quelques améliorations au sort des salariés, ils prétendaient à une pureté intransigeante, qui les rendaient incapables de n'importe quelle action efficace.

Ce refus de lutter peut être mis en évidence par l'affirmation que nous avons entendue trop souvent: Quand les hommes, dans leur majorité, auront passé par la conversion, la société humaine fraternelle s'édifiera d'elle-même; jusque-là, il est inutile de travailler à la réforme des institutions. Et comme ce «jusque-là» n'est pas pour demain, l'injustice et la brutalité peuvent s'en donner à cœur joie pendant longtemps encore...

Il est vrai que réciproquement, un grand nombre de socialistes nous ont affaiblis quand ils disaient: «Lorsqu'une transformation suffisante de l'organisation sociale et économique aura créé une société juste et bonne, les hommes s'y épanouiront tout naturellement; il n'est donc pas nécessaire d'attribuer dès maintenant une attention particulière aux questions morales et spirituelles. Ces deux attitudes de certains chrétiens et de certains socialistes, qui semblent contradictoires, dérivent en réalité d'un même recul instinctif devant les efforts et les sacrifices nécessaires. De véritables progrès ne sont possibles qu'à la condition de donner la même importance à la lutte que mène chaque personnalité pour se régénérer et à celle qui se propose de créer des institutions meilleures.»²

² Reymond-Sauvain P., Christianisme et syndicalisme, Revue syndicale suisse, n° 2, février 1958, p. 43.

3. LES CHRÉTIENS FACE A L'ORDRE SOCIAL

Dans les statuts de la Fédération française du christianisme social, fondée à Nîmes en 1888 et qui compte parmi ses fondateurs L. Gouth, T. Fallot, C. de Boyve et Ch. Gide, on peut lire que cette organisation «fait appel, sans distinction d'opinion, à tous les protestants, hommes ou femmes, qui comprennent leurs responsabilités et leurs devoirs en face des souffrances et des périls de la société actuelle, et qui sont résolus à poursuivre dans l'organisation de la société, aussi bien que dans la vie des individus, l'application des principes de justice et d'amour proclamés par Jésus-Christ; qu'elle se propose d'aider ses membres dans l'étude de la science économique et des divers essais de réforme sociale; que se plaçant avant tout sur le terrain moral et religieux, elle s'applique à rechercher et à mettre en lumière tout ce qui, dans «l'ordre de choses existant», est contraire à la justice et à la solidarité, tout ce qui est de nature à empêcher le développement moral et religieux de l'individu, et par conséquent son salut; que son ambition est de travailler à la réparation des maux dont nous souffrons, en indiquant aux chrétiens leurs devoirs sociaux, en suggérant à leur initiative des œuvres de fraternité et de relèvement, et en agissant sur l'opinion et sur les pouvoirs publics pour déterminer les réformes nécessaires.»

Le sens des encycliques sociales

Dans leurs grandes encycliques, *Rerum Novarum* de Léon XIII, *Quadragesimo Anno* de Pie XI, *Mater et Magistra* et *Pacem in terris* de Jean XXIII ainsi que *Populorum Progressio* de Paul VI, sans parler des messages au monde de Pie XII, les Pères de l'église catholique ne manquèrent pas au devoir de leur charge de projeter sur les questions sociales de leur temps la lumière de l'évangile. Dans *Rerum Novarum*, sont envisagés avant tout les rapports entre ouvriers-prolétaires et employeurs-capitalistes; et la question sociale est pour ainsi dire entièrement maintenue dans ces limites. Dans *Quadragesimo Anno* le travail, la propriété, le salaire sont envisagés surtout par rapport aux exigences du bien commun. On insiste donc sur leur aspect social. La question sociale s'élargit; cependant on relève encore que ses problèmes majeurs concernent le secteur industriel, ce qui n'empêche pas l'encyclique de faire des allusions aux conditions extrêmement défavorables des masses de travailleurs agricoles. L'encyclique *Mater et Magistra* réaffirme les enseignements fondamentaux des précédentes lettres pastorales, précise le rapport entre l'initiative privée et l'intervention de l'Etat, le processus de socialisation, la rémunération du travail, la responsabilité des travailleurs dans le domaine économique, la propriété privée. Elle expose également le développement de la doctrine

sociale de l'église catholique qui doit être traduite dans la réalité sociale.

La dernière encyclique, *Populorum Progressio*, est «un appel solennel à une action concertée pour le développement intégral de l'homme et le développement solidaire de l'humanité»³. Devant ces messages pontificaux, on pense à la parole de Lebret qui en appelle à la responsabilité de ceux qui se réclament de l'évangile: «Respect de l'homme, de chaque homme, respect actif qui ne se contente pas de ne pas faire du mal, mais apporte le bien, c'est-à-dire les possibilités de la croissance intégrale; instauration, instauration efficace, du bien commun, non pas dans sa communauté immédiate, mais à tous les plans de la solidarité humaine: c'est la réponse à l'aspiration désormais universelle. De sorte que le message chrétien n'avait jamais trouvé devant lui un monde aussi préparé à le recevoir.»⁴

L'homme au centre

Pour le protestant et pour le catholique, dans la conception chrétienne du monde économique l'homme est au centre. En ce sens, tout d'abord, que la raison d'être de la richesse est de satisfaire les besoins des hommes. Il faut donc que la production des biens, en quantité comme en qualité, soit suffisante pour couvrir ces besoins; que la distribution en soit faite de telle manière que les besoins de tous les hommes soient effectivement satisfaits, et qu'ils soient satisfaits au plus haut degré possible et selon la hiérarchie existant entre eux. En second lieu, l'homme est au centre du monde économique en ce sens que la richesse doit être produite d'une manière conforme à la dignité humaine.

«Cela implique que les hommes exercent leur activité économique de manière à ne pas causer de préjudice à la santé physique et à l'intégrité des mœurs; de manière aussi à ne pas entraver, mais à favoriser l'affirmation et le développement intégral de leur propre personne, car les hommes sont toujours tenus de perfectionner leur être à travers leur action. C'est pourquoi les systèmes économiques, considérés dans leur ensemble, doivent être acceptables par eux et doivent leur permettre d'exercer leurs activités productives en hommes conscients, libres, responsables.»

Pour une solution juste et humaine

«La justice doit être observée non seulement dans la répartition des richesses, mais aussi dans la question des structures des entreprises dans lesquelles se développe l'activité productive. Il est

³ Paul VI, *Le développement des peuples*, Paris 1967, p. 21.

⁴ Lebret L. J., *Suicide ou survie de l'Occident? Dossier pour comprendre les problèmes de ce temps*, Paris 1958, p. 356.

inscrit, en effet, dans la nature même de l'homme qu'il puisse, quand il produit quelque chose, engager sa responsabilité, dans ce qu'il fait, et qu'il puisse en travaillant, se perfectionner lui-même. C'est pourquoi si les structures, le fonctionnement, les ambiances d'un système économique sont de nature à compromettre la dignité humaine de ceux qui s'y emploient, à émousser systématiquement leur sens des responsabilités, à faire obstacle à l'expression de leur initiative personnelle, pareil système économique est injuste, même si, par hypothèse, les richesses qu'il produit atteignent un niveau élevé, et sont réparties suivant les règles de la justice et de l'équité». ⁵

Dans l'encyclique *Mater et Magistra* de Jean XXIII on peut encore lire: «Il est parfaitement conforme au plan de la providence que chacun se perfectionne soi-même par son travail quotidien, qui, pour la presque totalité des hommes, est un travail à matière et finalité temporelles. L'église affronte aujourd'hui une tâche immense, qui est de donner un accent humain et chrétien à la civilisation moderne, accent que cette civilisation réclame, implore presque, pour le bien de son développement et pour sa sécurité et son existence même.»

Munsch relève⁶ que depuis sa première encyclique, Jean XXIII n'a plus cessé depuis lors «de proclamer les vérités fondamentales de la solidarité humaine et de la fraternité chrétienne. C'est à leur lumière qu'il engage tout homme à chercher la solution juste et humaine aux déséquilibres qui sont au cœur du problème social d'aujourd'hui: déséquilibre dans la répartition des profits; déséquilibre dans le partage des responsabilités dans les unités de production et dans les réseaux toujours plus complexes de la vie sociale contemporaine; déséquilibre entre secteurs économiques; déséquilibre entre régions et pays économiquement développés et les autres.»

4. LE SYNDICALISME DANS LE FUTUR

Sur la base des paroles prononcées, des efforts fournis et des réalisations présentées on doit admettre une certaine identité de vue des pensées protestantes et catholiques au sujet de la question sociale et des moyens propres à fournir des solutions valables. Il n'est pas jusqu'au socialisme dont «les revendications ressemblent étonnamment à ce que demandent ceux qui veulent réformer la société selon les principes chrétiens» pour reprendre les paroles de Pie XI dans l'encyclique *Quadragesimo Anno*.

⁵ Pavan P., *Les encycliques sociales*, Paris 1962, p. 75.

Jean XXIII, *Mater et Magistra*, 1961, n°s 358-359.

⁶ Munsch R., *Avant-propos des encycliques sociales*, Paris 1962, p. 11.

Il faut espérer que ces apparitions se prolongeront et s'affirmeront encore dans l'avenir, de sorte que les principes de l'idéal chrétien s'en dégageront toujours plus et serviront de norme au règlement de la question sociale. En ce qui concerne le développement futur des associations professionnelles, on peut dire que le programme en est déjà fixé dans l'encyclique *Rerum Novarum*, laquelle précise «qu'on doit organiser et gouverner les groupements professionnels de façon qu'ils fournissent à chacun de leurs membres les moyens propres à lui faire atteindre, par la voie la plus commode et la plus courte, le but qui est proposé et qui consiste dans l'accroissement le plus grand possible, pour chacun, des biens du corps, de l'esprit et de la famille».

La tâche éducative des syndicats

Ces lignes générales se trouvent encore complétées par les précisions contenues dans l'encyclique *Populorum Progressio* de Paul VI, où il est spécifié que si la raison d'être des organisations professionnelles «est de promouvoir les intérêts de leurs membres, leur responsabilité est grande devant la tâche éducative qu'elles peuvent et doivent en même temps accomplir. A travers l'information qu'elles donnent, la formation qu'elles proposent, elles peuvent beaucoup pour donner à tous le sens du bien commun et des obligations qu'il entraîne pour chacun». Par ailleurs, il est assez symptomatique que cette même lettre pastorale admette la valeur d'une diversité des actions syndicales.

«Toute action sociale engage une doctrine. Le chrétien ne saurait admettre celle qui suppose une philosophie matérialiste et athée, qui ne respecte ni l'orientation religieuse de la vie à sa fin dernière, ni la liberté, ni la dignité humaines. Mais, pourvu que ces valeurs soient sauvées, un pluralisme des organisations professionnelles et syndicales est admissible, et à certains points de vue utile, s'il protège la liberté et provoque l'émulation. Et de grand cœur nous rendons hommage à tous ceux qui y travaillent au service désintéressé de leurs frères.»⁷

Toujours dans la même encyclique, on trouve des prises de position très nettes au sujet des effets de l'industrialisation et de la portée du capitalisme libéral, desquelles le syndicalisme peut s'inspirer pour les tâches qui l'attendent dans les années à venir. Qu'on en juge. «Nécessaire à l'accroissement économique et au progrès humain, l'introduction de l'industrie est à la fois signe et facteur de développement. Par l'application tenace de son intelligence et de son travail, l'homme arrache peu à peu ses secrets à la nature, tire de ses richesses un meilleur usage. En même temps qu'il discipline ses

⁷ Paul VI, *Populorum Progressio*, Paris 1967, p. 82.

habitudes, il développe chez lui le goût de la recherche et de l'invention, l'acceptation du risque calculé, l'audace dans l'entreprise, l'initiative généreuse, le sens des responsabilités.»

«Mais un système s'est malheureusement édifié sur ces conditions nouvelles de la société, qui considérait le profit comme motif essentiel du progrès économique, la concurrence comme loi suprême de l'économie, la propriété privée des biens de production comme un droit absolu, sans limites ni obligations sociales correspondantes. Ce libéralisme sans frein conduisait à la dictature, à bon droit dénoncée par Pie XI comme génératrice de «l'impérialisme international de l'argent». On ne saurait trop réprouber de tels abus, en rappelant encore une fois solennellement que l'économie est au service de l'homme. Mais s'il est vrai qu'un certain capitalisme a été la source de trop de souffrances, d'injustices et de luttes fratricides aux effets encore durables, c'est à tort qu'on attribuerait à l'industrialisation elle-même des maux qui sont dus au néfaste système qui l'accompagnait. Il faut au contraire en toute justice reconnaître l'apport irremplaçable de l'organisation du travail et du progrès industriel à l'œuvre du développement.»

Incidences de la mécanisation et de l'automatisation

Devant les tâches proches ou lointaines qui l'attendent dans les décennies prochaines, le syndicalisme doit être conscient que dire développement, c'est «se soucier autant de progrès social que de croissance économique. Il ne suffit pas d'accroître la richesse commune pour qu'elle se répartisse équitablement. Il ne suffit pas de promouvoir la technique pour que la terre soit plus humaine à habiter. Les erreurs de ceux qui les ont devancés doivent avertir ceux qui sont sur la voie du développement des périls à éviter en ce domaine. La technocratie de demain peut engendrer des maux non moins redoutables que le libéralisme d'hier. Economie et technique n'ont de sens que par l'homme qu'elle doivent servir.»⁸

Parmi les questions les plus délicates, les plus ardues et les plus subtiles que devront affronter les organisations professionnelles dans le futur se placent toutes les incidences résultant de la mécanisation et de l'automatisation dans les différents domaines industriels et administratifs. Il ne faut pas oublier que dans les sociétés industrielles modernes, le changement technique est une condition essentielle à la croissance économique, mais des retards considérables peuvent être subi si l'attitude générale envers le changement est défavorable.

Et selon son attitude, le mouvement syndicaliste peut avoir une influence positive ou négative sur ces retards. L'un des objets

⁸ Paul VI, *Populorum Progressio*, Paris 1967, p. 79.

d'une politique active de main-d'œuvre sert donc de prévoir, par une collaboration intelligente entre employeur et employé, des moyens d'encouragement, des services et des mesures de soutien pour inspirer un sentiment de sécurité et pour que les changements soient bien accueillis par les employés en vue de les inciter à jouer, en fin de compte, un rôle actif dans le processus d'innovation. Avant d'établir de telles mesures, il est important de comprendre les circonstances, les motivations et les attitudes de nature à créer un climat d'opposition, qui n'apparaissent nulle part plus clairement qu'au niveau du poste de travail et de l'entreprise.

L'attitude et le comportement des travailleurs sont aussi influencés et conditionnés par ceux de la collectivité et des groupes et classes sociales avec lesquels ils sont associés.

Créer les conditions favorables à l'acceptation du progrès économique et technique

Les politiques et les programmes de négociations individuelles et collectives des différentes entreprises sont des facteurs déterminants de l'attitude et du comportement des travailleurs envers le changement. Si ces mesures sont favorables, elles peuvent, par elles-mêmes, créer le climat nécessaire pour que les travailleurs acceptent une économie dynamique. Si elles sont conçues de manière à servir les objectifs d'une politique active de main-d'œuvre, elles allégeront la fardeau imposé aux organismes publics chargés de l'adaptation en réduisant les licenciements de travailleurs non adaptés aux entreprises.

Il est donc nécessaire que les organismes patronaux et les mouvements syndicaux travaillent à l'avenir de façon encore plus étroite pour établir des politiques et des programmes adéquats en vue de réduire au minimum les problèmes imposés aux travailleurs par des changements technologiques. Une politique constructive de gestion du personnel et de relations industrielles au niveau de l'entreprise associée à la politique officielle de main-d'œuvre aidera à promouvoir une politique active de main-d'œuvre et de créer ainsi les conditions favorables à l'acceptation du progrès économique et technique. C'est sur ce plan que convergent une bonne partie des tâches d'avenir du mouvement syndicaliste.

Dans une étude sur l'automatisation du travail de bureau, l'OCDE relève⁹ qu'au cours des vingt dernières années, les milieux industriels et académiques se sont de plus en plus intéressés aux problèmes posés par le changement technique. Parmi les raisons de cette évolution apparaissent la vague de prospérité d'après-guerre, les progrès technologiques et les revendications insistantes en vue

⁹ Scott W. H., L'automatisation du travail de bureau, OCDE, Paris 1965.

de l'élévation des niveaux de vie qui ont concouru à accélérer l'innovation technique dans l'industrie. Cette apparition s'est ensuite manifestée dans un contexte social et politique grandement modifié.

En bref, le plein-emploi et la position politique plus forte de la main-d'œuvre ont obligé les cadres de direction à examiner beaucoup plus attentivement les conséquences humaines et sociales éventuelles de l'innovation technique. « Cette préoccupation accrue tant de la part de l'industrie que du public dans son ensemble, contribue beaucoup à expliquer l'intérêt manifesté par les chercheurs pour les problèmes de changement de technique. Par suite de la modicité des fonds accordés à la recherche sociale dans l'industrie, de nombreux chercheurs ont été obligés de diriger leur attention sur des problèmes susceptibles d'attirer un soutien financier. »

« Néanmoins, il est également vrai, d'autre part, que de nombreux spécialistes des sciences sociales désirent effectuer des recherches qui soient susceptibles de contribuer à l'évolution de la politique dans des délais raisonnables. Il se peut, à cet égard, que l'élément le plus important qui ait guidé les chercheurs, soit de découvrir que l'analyse des relations entre facteurs technologiques et facteurs sociaux était fructueuse sur le plan théorique. C'est ainsi qu'un certain nombre de projets ont été menés à bien, qui ont fait progresser notre compréhension des problèmes pratiques posés par le changement technique, tout en contribuant au développement d'un corps de connaissances susceptibles d'une application plus large. »¹⁰

En fait, dans le domaine de la production industrielle, l'inquiétude soulevée par les problèmes d'automatisation des opérations s'est apaisée, bien que d'importants problèmes subsistent encore. Par ailleurs, dans ce secteur, une utilisation plus répandue des ordinateurs électroniques se heurte à des possibilités limitées. D'autre part, si le processus est intégré et continu, des modifications ne peuvent pas avoir de conséquences nouvelles et dramatiques pour la main-d'œuvre, bien qu'elles soient tout à fait susceptibles d'en avoir sur les méthodes de direction et sur la manière de prendre les décisions. Par contre, pour les travaux administratifs, les choses apparaissent sous un jour différent. En effet, l'ordinateur étant un moyen révolutionnaire de collationner et de traiter l'information, il paraît à première vue constituer une menace directe sur la stabilité de l'emploi de bien des gens, notamment de ceux qui, en proportion relativement élevée remplissent cette fonction à l'heure actuelle dans les grandes organisations et les grandes entreprises commerciales. On comprend que des préoccupations se font jour, quant à l'inci-

¹⁰ Scott W. H., L'automatisation du travail de bureau, problèmes administratifs et humains, OCDE, Paris 1965, p. 11.

dence possible de l'automatisation des travaux administratifs sur les employés de bureau et d'administration.

A ce sujet, certaines constatations de Scott peuvent être retenues avec profit par le patronat et les organisations professionnelles. Notamment, il est d'avis que *«les travailleurs de niveau inférieur sont généralement affectés assez immédiatement par un changement technique étant donné que la plupart d'entre eux sont directement employés au fonctionnement des machines et qu'ils ont un statut subalterne dans l'entreprise»*.

Modification de la structure du personnel

L'un des facteurs qui incite le plus la direction à effectuer des changements, réside dans la possibilité de réduire les coûts de main-d'œuvre, et il est de fait que le développement de la mécanisation s'est accompagné d'une diminution progressive du nombre des travailleurs qui sont directement nécessaires pour faire fonctionner une installation. Mais il se peut, non seulement qu'un nombre moins élevé de travailleurs soit exigé, mais aussi que la structure du groupe se trouve modifiée. On demandera une qualification moindre à certains membres du personnel, alors que d'autres auront besoin de qualifications différentes. Si le travail n'exige pas d'efforts physiques, comme c'est le cas pour le travail de bureau, le changement peut modifier la composition du groupe par sexe, car il est souvent possible d'embaucher des femmes à meilleur compte que des hommes, pour des tâches semi ou non qualifiées.

En fait, un changement technique essentiel peut exercer des répercussions importantes sur les rémunérations des travailleurs. Si désormais le travail est moins qualifié ou moins fatigant, la direction pourra vouloir offrir des tarifs plus bas, au moins pour certaines tâches. Elle pourra aussi désirer introduire ou étendre le travail par équipes, afin d'exploiter aussi complètement que possible une installation nouvelle coûteuse. Divers aspects des conditions de travail peuvent être modifiés. Les nouveaux appareils pourront alléger l'effort physique et améliorer les conditions matérielles de travail en général; par contre, ils peuvent exiger de l'employé une application plus soutenue ou accélérer son activité. De même, les perspectives d'avancement peuvent être affectées. En général, les changements techniques ont tendance à diminuer les qualifications requises de la main-d'œuvre directe, mais à faire davantage appel aux spécialistes, cadres et techniciens. Ils diminuent ainsi les perspectives de promotion de la main-d'œuvre de l'atelier ou du bureau et améliorent celles du personnel qui possède les qualifications formelles.

On pourrait continuer indéfiniment, mais on en a dit suffisamment pour donner une idée de la gamme et de la complexité des problèmes que le changement technique est susceptible de poser. « Il est à peine besoin d'ajouter que, là au moins où la main-d'œuvre est syndiquée, nombre de ces problèmes feront l'objet de consultations et de négociations avec les représentants du personnel; et que la manière dont ces questions seront traitées exercera sans aucun doute une incidence sur les réactions du personnel et sur le degré d'acceptation ou d'opposition que les changements rencontreront.»¹¹

Le rôle de l'information

Devant l'ampleur des progrès techniques incessants, source des bouleversements économiques présents et futurs, on peut dire que dans les décennies à venir les tâches des organisations professionnelles augmenteront sensiblement en complexité et en importance, car elles devront étendre leurs objectifs à la formation et à l'information de leurs membres. Cela ne peut surprendre. Parmi les facteurs de progrès, Fourastié place presque sur le même plan une modification de la mentalité statique en mentalité progressiste et l'information en tant que remède contre le sentiment d'instabilité.¹² Bavarel va encore plus loin. Pour lui, l'information joue un rôle décisif dans la recherche de l'équilibre nécessaire entre la liberté individuelle et la liberté sociale qui la limite. Elle est le canal d'injection du social dans l'individuel ainsi que le fondement de la représentation individuelle des phénomènes collectifs.¹³

Par ailleurs quand on réalise que notre civilisation technique se nourrit de qualifications professionnelles toujours plus élevées et débouche sur un accroissement des loisirs et de la culture, on se rend compte que l'avènement de l'ère de l'automation exige du travailleur et de ses organisations une maîtrise nouvelle, une faculté de juger qui englobe une part infiniment plus considérable des événements extérieurs à la profession. Il exige une domination des phénomènes globaux qui ne se contente plus de signes simples et immédiats. A la satisfaction du travail bien fait, à la joie créatrice personnelle de l'artisan, il devient indispensable de substituer une joie créatrice sociale, immanente à l'économie elle-même, et qui ne peut précéder que d'un effort intellectuel de reconstruire. Ainsi, l'abondance matérielle promise par le progrès technique est-elle inséparable de l'abondance intellectuelle et spirituelle qui en est à la fois la condition et la conséquence.

¹¹ Scott W. H., L'automatisation du travail de bureau, problèmes administratifs et humains, OCDE, Paris 1965, p. 14 et 15.

¹² Fourastié J., Le grand espoir du XX^e siècle, Paris 1963, p. 336.

¹³ Bavarel E., Les conditions de la libération du prolétaire en occident, Lausanne 1965, p. 380.

Victoire de l'intelligence

Il est probable que les prochaines décennies verront se dessiner une responsabilité accrue des organisations professionnelles, non seulement vis-à-vis de leurs membres, mais aussi vis-à-vis de l'ensemble de la société, car dans les futurs conflits sociaux la victoire ne dépendra plus de la force, mais de l'intelligence des élites et des masses ouvrières, de la confiance éclairée des masses dans les élites, de la considération de la société à l'égard des masses et de la considération des masses à l'égard du système économique accepté.

Et c'est ainsi que, grâce à l'information et à la formation les masses vaincront la peur et cimenteront les assises de l'espoir. On peut dire avec Bavarel que la mission de notre siècle ne pourra être remplie que si, par la formation et l'information, l'homme prend réellement conscience de son individualité profonde, de son irremplaçabilité, et, en même temps, de son appartenance à un monde d'autres hommes.

Dans la «Citadelle» de Saint-Exupéry on peut lire: «Force-les de bâtir ensemble une tour et tu les changeras en frères». Et cette phrase contient peut-être une bonne partie du programme futur des syndicats qui, en alliant leurs efforts avec tous les hommes de bonne volonté, en arriveront à déboucher sur un monde meilleur, caractérisé avant tout par l'humain. Car, comme le dit Bavarel, le long pèlerinage dans l'abstrait que l'évolution interpose entre l'homme et la nature ne serait qu'un pèlerinage dans l'absurde si l'homme devait en oublier la nature¹⁴. Si le temps des cathédrales de pierre est fini, sachons que nous sommes à l'aube du temps combien plus noble de la cathédrale humaine¹⁴.

¹⁴ Bavarel E., Les conditions de la libération du prolétaire en Occident, Lausanne 1965, p. 399.